

DECRET N° 2005-137 DU 24 MARS 2005

Portant nomination des Directeurs
Régionaux de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-449 du 12 août 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mars 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Directeurs Régionaux de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de chacun des ensembles départementaux ci-après, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur régional Atlantique -Littoral
Ouémé-Plateau : Monsieur Tahirou A. LAWANI

- Directeur Régional Mono - Couffo
Zou - Collines

: Monsieur Jacques TOKOUZAN

- Directeur Régional Alibori-Borgou
Atacora - Dongo

: Madame Bintou TARO CHABI ADAM

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mars 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle,

Cosme SEHLIN.-

Alain F. ADIHOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 METFP 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 03 JO 1.